

CH D'AUXERRE  
2 BOULEVARD DE VERDUN  
89011 AUXERRE

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 14/04/2026

N/Réf. : 1776158793

Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2510-1758 du 31/10/2025 : 18.682,06 € TTC
- N° FA2511-1767 du 30/11/2025 : 12.125,76 € TTC
- N° FA2512-1782 du 31/12/2025 : 23.591,98 € TTC
- N° FA2601-1787 du 31/01/2026 : 19.287,83 € TTC

pour un total de 73.687,63 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 1.501,56 € à la date du 14/04/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE  
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse [compta@sahona-conseil.com](mailto:compta@sahona-conseil.com)